

CCE GRDF du 15 novembre 2018

Résolution du CCE de GRDF

Point n°2 : REX sur Projet d'Evolution de l'Organisation des Activités d'Intervention

Le REX sur Projet d'Evolution de l'Organisation des Activités d'Intervention, présenté pour information, est en effet majeur pour le personnel, comportant de très conséquentes modifications pour les conditions de travail et de sécurité des salariés qui ont la responsabilité d'accomplir les Interventions de Sécurité Gaz.

Ce projet est également important pour la prise en charge du risque Gaz sur tout le territoire. Les élus du CCE réunis ce jour vous demandent par la présente résolution de procéder à la mise en place au sein de chaque DR (Maille 8), dès le 1^{er} trimestre 2019, un Comité de Suivi EOAI avec, pour support, le modèle de document présenté au Comité de la DR Méditerranée, en rajoutant un certain nombre d'éléments manquants tel que :

- les taux d'ISG inférieur à 60 mn par département, avec le nombre (cf Région SUD-OUEST) ;
- l'évolution de ce taux mois par mois ;
- l'analyse des ZEPIG rouges, y compris Propane, comme demandé lors du dernier Comité de Suivi ;
- l'évolution des délais moyens avant/après EOAI (par ZEPIG ou département) ;

Les membres du Comité National de Suivi EOAI se tiennent à votre disposition pour établir, dans les plus brefs délais, le cahier des charges de ce document support.

A l'issue des travaux, les membres du CCE demandent qu'un véritable REX sur le modèle d'activités EOAI soit présenté dans un prochain CCE.

Vote :

Nombre de présents : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0